

République Française

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 28 mai 2020

Membres en exercice :

11

Présents:

11

Votants:

11

Séance du 02/06/2020

L'an deux mille vingt et le deux juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Représentés :

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2020_015 Désignation des délégués au Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Mallefougasse ne disposant pas d'école communale, les enfants sont scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Cruis.

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les deux délégués qui y siègeront, conformément à l'article 3 de la convention (*) signée avec la commune de Cruis le 22 septembre 2016.

(*) convention de participation aux frais de fonctionnement et aux charges financières entre la commune de Cruis et les communes de Mallefougasse et Montlaux pour les services Garderie, Restaurant Scolaire de l'école primaire de cruis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour siéger au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Cruis :
 - Monsieur DEORSOLA Jean-Paul
 - Madame MAZOYER Isabelle

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Ð

K

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/06/2020
004-210401097-20200602-D 2020 015-DE

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

